



Le trait d'union Ayvellois

JUIN 2021

N° 61



*Parfois on aimerait
partir loin, faire le vide,
sévader, rêver un peu...*



SOMMAIRE

P 2 □ Édito du Maire

P 3 □ Budget communal 2021

P 4 et 5 □ Infos communales

P 6 et 7 □ Quelques instantanés
du travail des bénévoles du fort

P 8 □ Page écolo

P 9 □ Hommage

P 10 □ Infos communales

P 11 □ US Les Ayvelles foot

P 12 et 13 □ Retour sur images

P 14 □ Travaux

P 15 □ Autour de la rhubarbe

P 16 □ Divertissements et festivités

(programme de la fête joint)





Un village en herbe

Zéro Phyto, zéro pesticide

2^{ème} grand sujet après la gestion des ordures ménagères

La réglementation évolue (loi LABBE) afin de préserver la ressource en eau et la santé de tous. Pesticides, fongicides et autres herbicides sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'entretien des espaces publics. La commune des Ayvelles ne fait pas exception, mais elle a cependant décidé d'être active dans la démarche et réalise actuellement son plan de gestion différenciée à objectif « zéro pesticide ».

Qu'est ce qu'un plan de gestion différenciée et quelle est la démarche engagée ?

Des solutions existent pour limiter la prolifération des « herbes folles »... Pour les mettre en œuvre, la commune a été accompagnée par le bureau d'études ECO'LogiC, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole. Un état des lieux des espaces communaux a été réalisé, et des solutions « sur mesure » sont proposées.

En parallèle, les agents sont intégrés dans le système, et le matériel utilisé sera adapté. L'idée étant que le coût d'entretien des espaces verts reste constant... Des évolutions sont donc à prévoir !

Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?

Pour limiter la pousse des adventices, des « herbes folles », différentes techniques pourront être utilisées : la mise en place de paillage dans les massifs, l'installation de plantes « recouvrantes » (dites « couvre-sol »), le brossage mécanique et manuel des surfaces en enrobé et des caniveaux, ou encore la végétalisation (enherbement, plantations de vivaces, etc.). Autant de solutions que tout un chacun peut également utiliser dans son jardin !

Par ailleurs, pour libérer du temps aux agents et services extérieurs, certains espaces vont être entretenus différemment via une gestion différenciée : des herbes plus hautes, c'est aussi demain plus de biodiversité ! des panneaux seront posés pour expliquer la démarche. Mais rassurez-vous, l'aire de jeux et le stade ne seront pas transformés demain en prairie : nous travaillons dans le respect des usages de chaque espace.

Pourquoi cette démarche au cœur de nos villages ?

Avec des routes et des trottoirs imperméabilisés, les produits phytosanitaires se retrouvent inévitablement dans les cours d'eau et dans les nappes phréatiques qui nous fournissent aussi notre eau potable...

Même le cimetière ?

C'est un des endroits où chacun d'entre vous est particulièrement sensible à la présence « d'herbes folles ». Loin de vouloir manquer de soin pour ce lieu de recueillement, la commune évite déjà les traitements par des produits chimiques. De nouvelles solutions vont donc être « testées » pour parvenir à cet objectif « **zéro phyto** ». Le verdissement du cimetière est donc un projet souhaité et ne va pas à l'encontre du respect de ce lieu.

Et chez vous ?

Vous aussi, dans votre jardin, nous vous invitons à penser autrement la présence de ces herbes que l'on dit « mauvaises » et à contribuer ainsi à préserver un environnement de qualité. Nous vous rappelons par ailleurs que chacun est responsable de l'entretien de son trottoir et ce, en évitant absolument l'usage de produits chimiques... En effet, ceux-ci sont interdits pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019 !

Le rôle de l'abeille dans la biodiversité est très significatif si l'on veut préserver la fécondité des plantes.



« J'ai vu une fleur sauvage. Quand j'ai su son nom, je l'ai trouvée plus belle. Haïku japonais

Hubert Reeves résume : « L'homme mène une guerre contre la nature, s'il la gagne, il aura perdu »

Le Maire, Philippe LEBRETON

Budget communal 2021

Les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles :

- ◆ sur les panneaux d'affichage communaux
- ◆ sur le site internet de la commune : lesayvelles.fr

Le budget communal 2021 a été voté

à l'unanimité et il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement = 1 036 000 € -- Investissement = 1 508 000 €

NOUVEAUTES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

- ☐ les redevables de la taxe d'habitation sur les résidences principales (20 % des ménages) bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022 et la taxe sera supprimée en 2023.
- ☐ la taxe d'habitation n'est plus perçue par la commune et elle ne vote plus le taux d'imposition
- ☐ pour compenser la perte de cette recette, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties lui est attribuée avec application d'un coefficient correcteur pour limiter la compensation au produit de la taxe d'habitation précédemment perçue
- ☐ le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties inclut, en 2021, le taux communal de 14,70 % et le taux départemental de 24,04 %. Bien sûr la cotisation au profit du département disparaît.



TAUX D'IMPOSITION 2021 :

- Le conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 4 avril 2021 :
- d'augmenter de 3 % le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties
 - de reconduire le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties

CONSÉQUENCES :

Le taux de foncier bâti sera de $14.70 + 24.04 = 38.74$ % augmenté de 3 % soit 39.90 %. Compte tenu de la baisse des taux de l'intercommunalité et des ordures ménagères le montant total de cette taxe sera en très légère augmentation.

Le taux de foncier non bâti reste à 23.29 %

La cotisation communale qui figurera sur les avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ne reviendra pas en totalité au budget communal car la compensation est supérieure à l'ancien produit de la taxe d'habitation.

INVESTISSEMENTS :

En 2021, l'effort d'investissement portera notamment sur l'éclairage public (clos Barrois et rue de Chalandry), sur les travaux d'accessibilité des bâtiments publics, sur la création d'un terrain multisport et sur le début des travaux d'aménagement de la salle des associations.

Malgré le poids du remboursement des emprunts notamment liés aux travaux de la traversée du village, la situation financière de la commune est bonne et maîtrisée.

Téléphone : 03.24.37.88.37

Site internet : lesayvelles.fr

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

PROJET DE RÉVISION DU PPRI MEUSE AVAL AUX AYVELLES (Plan de Prévention des Risques Inondations)

Le PPRI de la « Meuse aval » va être révisé (arrêté préfectoral du 23/07/2019). Le plan qui a été rédigé en 1999 cartographie les risques de crue du fleuve et répertorie les mesures de protection à prendre. Sont concernées 31 communes des Ayvelles à Givet.

Une réunion de concertation concernant ce projet a eu lieu le 5 février 2021 aux Ayvelles, en la présence de M. Toupillier, Directeur Départemental des Territoires des Ardennes (DDT08), Mme Blazejczak et M. Carot (DDT08), M. Laménie, Sénateur, Philippe Lebreton, Maire et les 4 adjoints.

M. Lebreton précise que le village et la zone commerciale sont concernés par le PPRI. Le PPRI actuel bloque certaines possibilités. Le bâti ancien, situé en zone inondable, a besoin d'être renové.

M. Toupillier présente le contexte de la révision du PPRI :

- Le PPRI Meuse aval a plus de 20 ans,
- Les aménagements réalisés sur la Meuse (grandes crues de 1993 et 1995) permettent de réguler le fleuve. Ils sont intéressants pour les crues ordinaires qui n'ont pratiquement plus d'impact sur les populations,
- Le nouveau décret de 2019 a permis de faire évoluer le PPRI en apportant plus de souplesse : possibilité de construire dans les zones où la hauteur d'eau est < 1 m et création de zones d'exception pour réaliser des projets,
- Les moyens techniques ont évolué et les outils sont plus performants,
- Avec le changement climatique, les pluies pourraient être plus soutenues.

Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- Elaboration de la cartographie des enjeux,
- Elaboration de la cartographie de l'aléa = menace qui affecte une zone donnée,
- Présentation de la cartographie réglementaire qui résulte du croisement de la carte des enjeux avec la carte de l'aléa. Deux hauteurs d'eau ont été retenues : $h < 1$ m et $h > 1$ m,
- Présentation du projet de règlement : zones inondables de la cartographie, usages des projets (habitat, commerces....), ce qui est interdit, autorisé, prescrit et recommandé pour chaque usage.



Le PPRI est une servitude d'utilité publique qui devra être annexée au PLU. En cas de divergence entre les deux règlements, le plus contraignant s'applique.

Suite à l'approbation du PPRI, la commune devra réviser son Plan Communal de Sauvegarde qui devra être opérationnel et constamment mis à jour.



RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Lors de la prochaine rentrée scolaire, 18 nouveaux « petits élèves » nés en 2018 viendront rejoindre les enfants du regroupement scolaire Les Ayvelles/Chalandry-Elaire.

LANCEMENT DU RÉSEAU DE POINTS DE PRÊTS ET CONSEILS POUR LES COUCHES LAVABLES

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets ménagers, Ardenne Métropole s'est associée au projet des couches lavables de VALODÉA, projet dont les objectifs sont :

- de faire découvrir cette alternative aux couches jetables qui représentent **17 kg/ardennais/an de déchets**,
- de faire adhérer les parents à ce projet en les accompagnant dans ce changement en leur permettant d'emprunter des kits d'essais.

Ardenne Métropole fait partie des points de prêts et conseils pour ces couches lavables :

- au siège d'Ardenne Métropole : 49 rue Léon Bourgeois à Charleville-Mézières,
- site de Glaire : 5 Rue François Sommer ZA de Glaire Sedan.

Conditions de prêt :

- Résider dans les Ardennes (justificatif de domicile)
- Avoir un enfant de moins de 3 ans (livret de famille)
- S'engager à respecter et signer la convention

Modalités de prêt :

- Prêt gratuit durant 15 jours, renouvelable 1 fois soit 1 mois au total
- Engagement via une convention de prêt entre l'emprunteur et le point de prêts et conseils
- Selon les points de prêts et conseils, versement d'un chèque de caution
- Entretenir les couches avec les consommables fournis dans le kit

Contact pour de plus amples renseignements :

- service de prévention et collecte des déchets au 0800 29 83 55
- prevention-dechets@ardenne-metropole.fr
- www.ardenne-metropole.fr



DÉPLOIEMENT DES TESTS SALIVAIRES DANS LES ÉCOLES

Afin de mieux détecter la circulation du Covid 19 et d'en ralentir la chaîne de transmission, le gouvernement a souhaité accélérer le dépistage en milieu scolaire. Des tests salivaires ont été déployés dans les écoles dès la rentrée des vacances d'hiver dans notre département. Ils ont eu lieu le mardi 16 mars après-midi et le lundi 10 mai après-midi sur le groupement scolaire Les Ayvelles/Chalandry-Elaire.

Préalablement, la directrice de l'école a procédé au recueil des autorisations parentales et a établi la liste des enfants concernés par classe.

La mairie des Ayvelles a mis à disposition les locaux (cantine et garderie), le matériel de désinfection et 6 personnes (élus, agents et un habitant du village) pour accompagner les préleveurs de la Croix Rouge, afin de garantir un confort et une efficacité dans le déroulement du dépistage : accompagnement des enfants de la classe vers le lieu de prélèvement, contrôle du respect des gestes barrières, identité-vigilance des enfants, suivi de la liste des enfants testés.



L'ensemble de l'équipe pédagogique (enseignants, ATSEM, AESH) a pu également se faire tester. Les résultats ont été transmis directement aux parents par mail. L'Éducation Nationale avait en charge la transmission des résultats positifs à l'ARS.

Le fort : Quelques instantanés du travail des bénévoles

En ce jour de fête du travail, 1^{er} mai : les bénévoles du fort ne connaissent pas de répit.

Jean-Claude ROYNETTE et ses compagnons du devoir de mémoire sont présents sur le site comme à leur habitude et ce depuis de nombreuses années.

Le chantier colossal du fort continue sa progression grâce aux bénévoles passionnés et courageux qui œuvrent à leurs moments perdus pour la restauration et pour la résurrection du site.

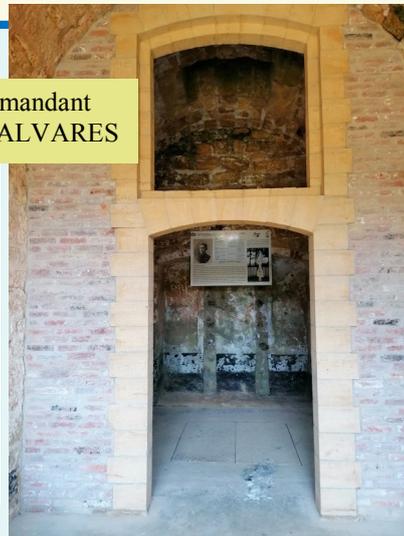
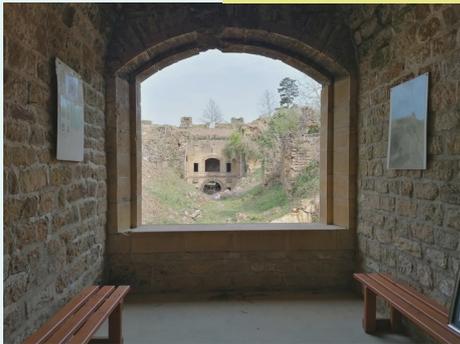
Projet ambitieux, qui sera terminé quand ? Personne ne le sait, mais progressivement, au fil du temps, les vieilles pierres enfouies sous des monticules de terre glaise rejaillissent et laissent découvrir aux hommes toute l'immensité du site et le savoir-faire des maçons des temps anciens.

Aussitôt un chantier fini, un autre commence.

Des chantiers viennent d'être achevés, comme le bureau et la chambre du commandant (4 ans de travaux). Trois chantiers sont en cours actuellement.

« Merci à tous les bénévoles et à notre jeune retraité et président de l'AFBA (Association du Fort et de la Batterie des Ayvelles):

Le bureau du commandant
Georges-Joël LEVI-ALVARES



avant



après 4 ans de travaux



Chantier n°1 / TROU D'OBUS

Antonio RIBEIRO dit « le courageux » répare un trou d'obus perché sur son échafaudage, aidé par José Henry dit « le maître maçon », le plus ancien des bénévoles (32 ans de passion)



Antonio RIBEIRO



Pascal, José et Antonio : réparation de la voûte du 1^{er} étage au dessus de la casemate 22

Chantier n°2 / CASERNEMENT

Fabien DELPORTE dit « Monsieur Tunnel », 15 ans de bénévolat

« On trie d'abord avant d'enlever la glaise, ici on retrouve surtout des lits »



Fabien DELPORTE



Fabien, Karl, Claude, JC déblaiement de la casemate 35

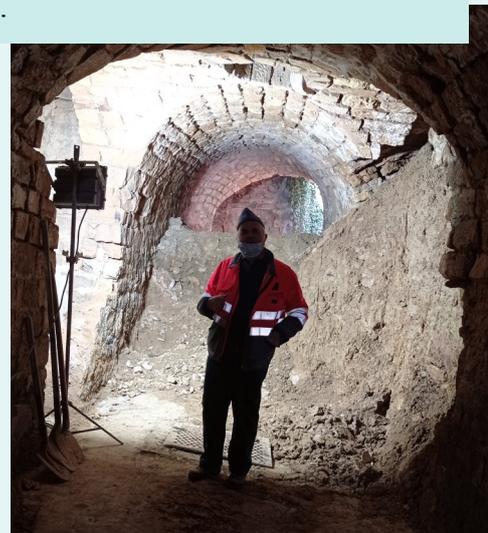
Un large trou béant trône au milieu de la grande voûte : « il nous faudrait trouver des sponsors pour ce type de chantier trop compliqué à réaliser pour nos bénévoles ».

Chantier n°3 / OBUS

« On a dégagé une casemate où l'on a découvert cinq WC » Rappelons que le fort a été conçu pour accueillir 1100 soldats...



Jean Claude ROYNETTE et José HENRY
Bénévoles depuis plus de 30 ans



Manu, Bruno, Alan déblaiement de galerie sud nord

Actuellement douze bénévoles œuvrent à restaurer ce patrimoine. Cette aventure humaine est prête à accueillir toutes les bonnes volontés qui souhaitent donner de leur temps pour sauvegarder le patrimoine et pour transmettre aux futures générations les traces d'un passé qui s'inscrit dans la mémoire des hommes.



Jardin partagé et compostage

Dans le bulletin précédent de février 2021 nous vous avons présenté les jardins communaux. Dans ce numéro, nous nous focalisons sur la mise en place du compostage dans ces jardins, dans l'optique de la réforme sur le ramassage des déchets de janvier 2024 (taxation au passage). En effet, on évalue à **2/3 les déchets qui peuvent être compostés**.

Un règlement des jardins communaux pour le respect des lieux a vu le jour et un travail de fond sur le compostage est en cours d'élaboration avec la communauté d'agglomération.

Chaque locataire d'un jardin a reçu un exemplaire de ce règlement et a été invité à participer à une réunion d'information sur le compostage.

Cette réunion s'est tenue le 11 mars sous la direction de **M Eric Langlait** qui prépare un mémoire pour devenir « Maître composteur » d'Ardenne Métropole et a choisi la commune des Ayvelles comme projet de création de jardin partagé.

Ont participé à cette réunion Philippe Lebreton, Sylvia Tucci, Michel Mortier, David Dechêne, M et Mme Van Nguyen -Delgenes, M Léger, M et Mme Herelier, M Pilard.

Après ouverture de la réunion par M Lebreton, M Langlait a expliqué les bienfaits du compostage : pourquoi je composte? Comment je composte? Comment j'utilise le compost? Les six composteurs de 600 litres fournis gratuitement par Ardenne Métropole sont installés en deux groupes de trois .

Suite à cette réunion, un bio seau a été remis à chaque personne avec un guide de compostage et un guide du tri. De plus, deux référents ont été désignés pour être le relais entre la commune et les jardiniers : M Pilard et Mme Van Nguyen - Delgenes.

Un grand merci à M Langlait pour son aide précieuse et efficace et pour son soutien. Merci également à nos jardiniers pour leur implication.

Sur les 11 jardins disponibles, **il n'en reste plus qu'un de libre à la location**. Si vous êtes intéressé adressez un courrier ou un mail à l'attention du Maire Philippe Lebreton.

Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés au niveau des jardins : les parcelles sont maintenant délimitées par un bornage et le grillage entre les jardins et l'aire de jeux a été remplacé.

L'installation d'un récupérateur d'eau est en projet.



Déchets verts

Pour la sixième année, Ardenne Métropole propose la collecte des déchets verts pour les personnes de plus de 75 ans et/ou en situation de handicap, titulaires d'une carte d'invalidité.

La collecte a débuté le lundi 19 avril et se terminera le 19 novembre.

Les inscriptions sont automatiquement reportées si vos déchets verts étaient collectés en 2020. **Les nouvelles inscriptions seront prises en compte pour 2022.**

Pour plus d'information et obtenir le formulaire de demande d'inscription, rendez-vous sur le site : www.ardenne-metropole.fr





DON de DOCUMENTS de Mme PICOT

Lors d'une sympathique rencontre à la mairie le 22 mars 2021, Mme Françoise Gornard (fille de Mme Picot) et son mari ont remis à Philippe Lebreton, maire, de nombreux documents collectés et classés par Mme Picot et concernant l'histoire et la vie de notre village. Mme Gornard a habité aux Ayvelles, avec ses parents, place du monument puis au pavillon Lhuillier à l'école. Elle habite désormais avec son mari à Villers Semeuse.

Les documents remis dans huit classeurs concernent :

- ☐ des photos et des articles de journaux de 1958 à 1991
- ☐ plans, histoire et cartes de géographie
+ histoire de l'église
- ☐ les seigneurs du village, la famille d'Ambly et le château
- ☐ les guerres et l'école
- ☐ la population et des photos et cartes du village « autrefois »
- ☐ des photos de classe de 1931 aux années 1970
- ☐ le fort des Ayvelles
- ☐ des documents dont celui écrit par Mme Picot sur le village



En plus il y a une pochette de photos sur les fêtes de l'école

Les Ayvelles – photo de classe en 1938



**Ces documents seront consultables en mairie sur rendez-vous.
Ils ne pourront pas être emportés conformément au souhait de la famille.**

Merci à M et Mme Gornard pour ce don d'une valeur historique et émotionnelle importante pour la mémoire du village.

Mme Martine BOCQUILLON est née le 16 octobre 1936 à Bazeilles et est la troisième d'une fratrie de 6 enfants. Elle a connu son mari Alfred à l'ancienne laiterie de Dom le Mesnil. Ils se sont mariés en 1969 et sont venus habiter aux Ayvelles en 1972. Ils ont eu trois enfants Isabelle, Sandrine et Valérie. Au décès de son mari, elle a travaillé aux établissements Pingard à Bazeilles jusqu'à sa retraite. Mme BOCQUILLON était une personne sociable qui aimait bien recevoir les gens en leur préparant de bons repas. Handicapée par l'arthrose, elle a eu une fin de vie difficile. Hospitalisée en janvier, elle a contracté la covid à l'hôpital où elle est décédée le 4 février 2021 à l'âge de 84 ans.



20 et 27 juin 2021 : élections Départementales et Régionales

Les élections régionales et départementales, prévues en mars, ont été reportées à juin en raison de l'épidémie de Covid-19. Ces scrutins sont organisés tous les six ans pour renouveler les assemblées locales. Les élections régionales et les élections départementales sont deux scrutins différents.

Il y aura donc **deux urnes** avec **un bulletin à glisser dans chacune d'elles**.

Les opérations de vote auront lieu au rez de chaussée de la mairie.

Toutes les mesures de sécurité et d'hygiène seront prises, dans chaque bureau de vote, pour garantir le bon déroulement des opérations de vote et la santé des électeurs.trices et des personnels mobilisés.

- affichage dans chaque bureau de vote des gestes barrières contre la propagation des virus ;
- mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans chaque bureau de vote ;
- respect des distances raisonnables entre chaque électeur ;
- nettoyage renforcé des bureaux de vote avant et après le scrutin et désinfection au cours de la journée des surfaces le nécessitant ;
- les citoyens sont fortement invités à apporter leur propre stylo (encre noire) pour l'émargement des listes électorales ou utiliser les stylos mis à disposition qui seront désinfectés après chaque utilisation ;
- organisation du dépouillement dans des conditions d'hygiène renforcées.



Pour ces scrutins, des aménagements sont prévus :

- chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement ;
- les horaires des bureaux de vote sont fixés de 8h à 18h.
 - une même personne pourra présider le bureau de vote pour les élections régionales et les élections départementales et une même personne pourra faire fonction de secrétaire des deux bureaux dès lors qu'ils seront situés au même endroit ;
 - le double dépouillement pourra être fait par les mêmes personnes ;
 - trois semaines avant le premier tour, les maires devront signaler les personnes non encore vaccinées susceptibles d'être membres des bureaux de vote. Ces personnes pourront alors se voir proposer une vaccination. L'État fournira également des autotests aux communes ;
 - l'État devra fournir aux communes pour chaque bureau de vote les équipements de protection sanitaire adaptés (masques...).

Sous réserve de nouvelles consignes et/ ou de modifications d'organisation.



Toute l'équipe du bulletin municipal vous remercie d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire et de nous avoir donné votre avis sur LTUA que nous réalisons avec toujours autant de plaisir.

Vous avez été 42 à nous faire part de votre avis, soit 11 % des enquêtes distribuées (70 % de réponses papier et 30 % sur le site internet de la commune). 99 % des personnes ont exprimé leur satisfaction à la lecture du bulletin municipal tant sur l'aspect que sur le nombre de pages, de photos, la quantité et la qualité des textes et des informations.

Vos articles préférés : le mot du maire, l'histoire du village, les infos communales et les infos utiles.

Vos attentes à la lecture du bulletin : découvrir les actions menées par la municipalité, les infos locales, mieux connaître la commune et les services offerts, connaître les associations.

Vos avis nous confortent dans notre désir de vous apporter un maximum d'informations et de le rendre le plus attractif possible.

On garde le contact

Malgré une situation sanitaire particulièrement compliquée, l'US Les Ayvelles a essayé de garder le contact avec ses licenciés et notamment les plus jeunes. En effet tout en respectant les mesures sanitaires imposées d'une façon très stricte, les dirigeants ont adapté les entraînements afin que les enfants puissent garder un minimum de lien social. C'est aussi cela la mission de notre association : au delà de la pratique du football, c'est également inculquer aux plus jeunes des valeurs de respect et de tolérance. A ce titre, je tiens à profiter de ces quelques lignes pour remercier et féliciter d'une part les jeunes et leurs familles qui se sont pliés aux règles imposées, et d'autre part l'ensemble des dirigeants qui, de manière très rigoureuse, ont su faire respecter les gestes barrières et adapter leurs entraînements en conséquence. Je ne peux passer sous silence l'opération menée en commun avec le responsable du Campus Sup Ardenne afin de venir en aide aux étudiants en difficulté face à la crise sanitaire.



Dans le cadre de ces entraînements nous avons reçu la visite du nouveau CTD qui est venu dispenser des séances d'entraînement. Freddy LEFORT assisté de Stanislas BOREL sont venus au stade des Ayvelles le samedi 17 avril après midi où ils ont pu encadrer pas moins de 75 enfants de 6 à 14 ans. Toujours pour respecter les règles sanitaires, les ateliers se sont succédés tout au long de l'après midi. A l'issue de cette rencontre Freddy LEFORT nous a fait part de sa satisfaction aussi bien sur le nombre de participants que sur la qualité de l'encadrement et des installations.

Puisque nous en sommes à évoquer les installations, je tiens à remercier l'ensemble des dirigeants qui s'investissent sans compter afin d'offrir à nos jeunes le meilleur accueil. J'aimerais également mettre à l'honneur Monsieur le Maire des Ayvelles ainsi que son conseil municipal pour leur soutien sans faille. Ils nous accompagnent et nous permettent de faire évoluer nos installations.



... Et on continue d'avancer

Merci à tous



Retour sur images



Une trentaine d'enfants ont fréquenté le centre de loisirs du 22 au 26 février. Les « grandes sorties habituelles » n'ont pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire qui les interdisait. Mais Laetitia, la directrice, Aurélie et Laura les animatrices n'ont pas manqué d'imagination pour offrir aux enfants diverses activités manuelles et sportives : fabrication d'un pot à crayons, de porte-clés, d'un attrape-rêve et de masques, parcours de motricité, jeux de ballon ainsi qu'une initiation à la zumba bien appréciée par les enfants. La confection de crêpes et une boum ont clos cette semaine récréative.

Malheureusement, en raison du confinement, le centre de loisirs n'a pu ouvrir ses portes pendant les vacances de printemps.

Rendez-vous est donné pour le mois de juillet.

Date des inscriptions :

**Vendredi 11, 18 et 25 juin de 17h30 à 18h30
au premier étage de la mairie.**



3 avril : distribution de chocolats de Pâques

En raison de la crise sanitaire actuelle, la chasse aux œufs a dû être à nouveau annulée cette année.

L'Association FACILE ANIM' a tout de même organisé une distribution de chocolats de Pâques aux enfants du village. 55 enfants se sont déplacés dans la cour de l'école, une quinzaine d'entre eux avaient participé au concours de dessins proposé.

Les trois dessins gagnants par catégorie



Pablo, notre grand gagnant.

Retour sur images

25 avril: commémoration de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation.

Un recueillement avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts du village a rendu hommage aux Déportés. Deux adjoints de notre commune ont ensuite rejoint les élus de Villers-Semeuse au Fort des Ayvelles où un message, suivi d'un dépôt de gerbe et d'une minute de silence, a été lu en souvenir des Héros et Victimes de la Déportation.



Dépôt de gerbe par François PREVOTEAUX



Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945



Hommage, dépôt de gerbe par Sylvia TUCCI et minute de silence ont eu lieu en comité très restreint.

Merci aux portedrapeaux Anne et Lucas.



PROJET DE RAMASSAGE DE DECHETS



L'US Les Ayvelles, Facile Anim' et le Conseil Municipal Enfants ont pour projet d'organiser **une journée de nettoyage du village.**

Outre la pollution visuelle, l'impact des déchets abandonnés, notamment ceux en plastique, est particulièrement néfaste et délétère pour la biodiversité. Depuis l'an dernier avec la crise sanitaire, aux déchets plastiques et aux mégots, s'ajoutent les masques chirurgicaux.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, cette journée sera programmée.

Vous serez alors tous les bienvenus !

Travaux d'enfouissement rue de Chalandry



Les travaux débutés en janvier sont terminés: les câbles du réseau électrique, téléphonique et de l'éclairage public sont enfouis. Reste à retirer les câbles aériens.



Accessibilité à la mairie

La loi du 11 février 2005 oblige toutes les mairies à respecter les normes d'accessibilité. Le secrétariat de notre mairie se trouvant au premier étage, il a été décidé d'implanter un ascenseur basse vitesse pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux ont commencé en avril, la société Sapone a terminé la maçonnerie, l'entreprise Ermhes assurera la pose de l'ascenseur dans les prochaines semaines.



A l'école



La BCD est opérationnelle et offre au quotidien aux élèves de l'école des activités éducatives ludiques.

BILAN DES BONS D'ACHAT



Pour Noël, nos anciens ont reçu leur colis et un bon d'achat d'une valeur de 15 euros à faire valoir dans les commerces du village. 109 bons ont été distribués et 69 ont été actuellement utilisés.

Il vous reste **jusqu'au 30 juin 2021** pour vous faire plaisir.

Au-delà de cette date, ils ne seront plus valables.

LES COMMERCES PEUVENT ROUVRIIR



Autour de la rhubarbe

TARTE A LA RHUBARBE

Pour 6 personnes

Pâte

250 g de farine
2 œufs
1 demi-verre d'eau
130 g de beurre
1 pincée de sel

Appareil

600 g de rhubarbe
300 g de cassonade
3 cuillerées à soupe de crème fraîche
3 œufs



Laver et éplucher la rhubarbe. La couper en petits morceaux. Les faire dégorger dans 150 g de cassonade. Verser la farine sur le plan de travail, faire un puits au milieu et y mettre les œufs, le beurre ramolli, le sel et l'eau. Mélanger le tout jusqu'à l'obtention d'une pâte. Etaler la pâte et la déposer dans une tourtière. La piquer à l'aide d'une fourchette et la recouvrir d'une feuille de papier d'aluminium puis de haricots secs. Laisser reposer au réfrigérateur pendant 30 min.

Précuire la pâte 10 min au four préchauffé à 220 °C (th. 7-8). Oter les haricots et l'aluminium.

Baisser la température du four à 180°C (th. 6).

Dans un saladier, battre les trois œufs avec la crème et 100 g de cassonade.

Disposer la rhubarbe sur la pâte précuite. Ajouter la préparation œufs-crème-cassonade. Saupoudrer le reste de cassonade sur la tarte et enfourner pendant 20 min.

Les recettes secrètes des estaminets

Composée à 94 % d'eau, la rhubarbe se veut très **peu calorique** (15 kcal pour 100 grammes). Cependant, elle se consomme généralement avec l'**ajout de sucre** en raison de son **acidité**. Une fois cuisinée, son apport calorique a donc tendance à augmenter.

Néanmoins, la rhubarbe est source de nombreux éléments, tous autant bénéfiques pour notre corps :

des **minéraux** : fer, calcium, potassium et phosphore ;

des **vitamines** : principalement C, B et K ;

des **antioxydants**, notamment la **bêta-carotène** qui est une provitamine A.

La rhubarbe, coup de fouet pour le système immunitaire.



RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE

DELOECKER Frédérique pour la relecture

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle
BOUCHEX-BELLOMIE Carole
HERBRETEAU Jean-Marie
MARTIN Martine
MORTIER Michel
SIMON Muriel

Divertissements et festivités

MOTS CROISES : NOBLESSE et BLASON – en cas de besoin d'aide vous pouvez relire la description des « armes » de la famille d'Ambly dans le bulletin n° 54 de février 2019 page 8

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2			■						■
3				■		■			■
4									
5				■					
6			■		■				
7		■						■	
8									■
9									

SOLUTION du numéro 60

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	B	A	T	A	I	L	L	E
2	R	Y	A	D		O	U	
3	I		R	A	M	I		G
4	D	R	O	M	E		D	E
5	G	E	T		M	A	I	N
6	E	T		P	O	K	E	R
7		R	A		R	H		E
8	R	O	I		Y	A	M	S

Horizontalement : 1) petits de rois dont deux figurent sur notre blason ; 2) archives départementales – gros village ; 3) homme ; 4) pierre plate ou gâteau sec – corps du blason en forme de bouclier ; 5) bière anglaise – ville de la Mayenne ; 6) en bas à droite – type de presse ; 7) pluie anglaise ; 8) émerveillés, surpris ; 9) titre de noblesse de haut rang, au pluriel, pour des possesseurs d'un fief.

Verticalement : A) terme héraldique au pluriel, qui se dit de la couleur de la langue des animaux lorsqu'elle est différente de celle du corps ; B) parfaite – pronom personnel ; C) on est enfermé quand on est sous elle – monarque ; D) en tête d'une note – peut être royal ou associé à froid ; E) entre baron et marquis – coule en Autriche ; F) roulé – prénom d'une comtesse, fille du roi Louis XII ; G) métal blanc souvent cité en héraldique ou monnaie – connu ; H) université de Guyane – commissariat à l'énergie atomique I) terme héraldique signifiant un émail de couleur rouge ou bouches.



Brocante

En raison des conditions sanitaires, la brocante prévue le 18 juillet est définitivement annulée.

Fête du village

Les forains seront présents sur notre commune le **samedi 19 et le dimanche 20 juin** : auto tamponneuse, manèges enfantins, confiserie, pêche aux canards, maquillage et sculpture sur ballons.

Un bon de 5 € sera offert à chaque enfant du village jusqu'à l'âge de 12 ans. Cette année encore, pas de bal ni de buvette.



Programme de la fête joint.



Prochaines dates du passage de la pédicure

La pédicure sera présente dans le village les 27 juillet et 26 octobre.
Tél : 03.24.59.02.20 afin de fixer un rendez-vous.

Calendrier des manifestations

Sous réserve d'autorisation en fonction des décisions gouvernementales dues à la situation sanitaire, voici le calendrier prévisionnel des principales manifestations à venir :

Fête patronale :

Elections départementales et régionales :

Centre de loisirs :

Fête nationale :

Journée du patrimoine :

Course Sedan-Charleville :

Samedi 19 et dimanche 20 juin

Dimanches 20 et 27 juin

Du mercredi 7 au vendredi 30 juillet

Mercredi 14 juillet

Samedi 18 et dimanche 19 septembre

Dimanche 3 octobre

